



LE PROJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION LA MARELLE ENCHANTEE



TABLE DES MATIERES

Présentation de la structure :	1
La Marelle Enchantée sur le territoire	1
Les familles accueillies	2
Capacité d'accueil	2
Types d'accueils	2
L'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique	2
Les critères d'attribution des places	3
La place des familles	3
La fonction d'employeurs	3
La fonction d'animation de la vie associative et des financements	3
Les valeurs de l'association de parents gestionnaire du multi-accueil	4
La place de l'équipe salariée :	4
Composition de l'équipe :	4
Le travail en équipe	5
Les missions de l'association Marelle Enchantée	6
Les partenaires	7
La Caisse d'Allocations Familiales	7
La PMI (Protection Maternelle et Infantile)	7
Le médecin référent.	7
La Municipalité de Montagnac-Montpezat	8
Provences Délices	8
Le réseau ACEPP	8
Le financement du multi-accueil	9
La participation des parents au prix horaire	9
La CAF – La Prestation de Servie Unique et la MSA (Mutualité Sociale Agricole)	9
Les communes signataires du contrat enfance jeunesse	9
Les orientations actuelles et futures de La Marelle Enchantée	9

PRESENTATION DE LA STRUCTURE :

La Marelle Enchantée est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 à but non lucratif, avec pour objet la création d'un lieu d'accueil parental.

Elle accueille des familles de la commune de Montagnac-Montpezat où elle se situe, mais également des 5 communes environnantes : Ste croix, Roumoules, Quinson, Allemagne en Provence et Puimoisson.

Elle a vu le jour le 26 janvier 1990 en tant que crèche parentale, sous l'impulsion d'un groupe de parents souhaitant avoir l'opportunité de faire garder leurs enfants dans leur propre commune.

Elle ouvrit ses portes dans les locaux de la mairie, deux employés étant chargés d'accueillir les 8 enfants qui la fréquentent alors.

Cependant, à cause d'une trop faible fréquentation, la crèche sera fermée de 1991 à février 1994 où elle rouvre puis déménage en 1997 dans de nouveaux locaux mis à disposition par la mairie (et qui sont toujours les locaux actuels).

Afin de s'adapter au mieux aux besoins des familles, l'accueil proposé par la crèche a, par la suite, été élargi en augmentant les jours et horaires d'ouverture de la structure. Et c'est ainsi que le 1er septembre 2000, 4 employés accueillaient 12 enfants du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30.

En 2004, des travaux ont été effectués pour agrandir les locaux et aménager une surface extérieure respectant les normes de sécurité en vigueur, permettant ainsi d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions. Les subventions accordées par la CAF pour ces travaux imposaient de passer à un agrément plus important, la surface des locaux a permis la délivrance d'un agrément par la PMI pour 16 enfants, impliquant donc nécessairement la création d'emplois supplémentaires.

En 2011, de nouveaux statuts sont votés en Assemblée Générale extraordinaire : la crèche devient un multi-accueil « associatif collectif » ce qui va lui permettre de bénéficier de moyens financiers supplémentaires et ainsi d'assurer sa pérennité à court et moyen terme.

A ce jour, le multi-accueil est fréquenté par une trentaine de familles de 8h à 18h du lundi au vendredi.

LA MARELLE ENCHANTEE SUR LE TERRITOIRE

La Marelle Enchantée se situe sur la commune de Montagnac-Montpezat.

Montagnac-Montpezat est une commune française située dans le département des Alpes-de-Haute-Provence en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle a été formée le 1er janvier 1974 par fusion-association des communes préexistantes de Montpezat et de Montagnac, selon la loi du 16 juillet 1971 la première des deux communes était alors quasiment vidée de ses habitants.

En conséquence, la commune regroupe actuellement deux villages (Montagnac et Montpezat), distants d'environ 4 kilomètres. Montagnac-Montpezat est une commune de 426 habitants d'après le recensement de 2009, sur une zone de revitalisation rurale (ZRR). Proche du village de Riez et près de l'agglomération de Manosque.

LES FAMILLES ACCUEILLIES

La Marelle Enchantée est un lieu qui permet aux familles de concilier vie sociale, vie professionnelle et vie familiale.

Toutes les familles peuvent être accueillies. Actuellement, il y a des familles dont les parents sont saisonniers, restaurateurs, agriculteurs, fonctionnaires, au chômage, en congé parentale, auto-entrepreneurs et salariés.

CAPACITE D'ACCUEIL

Conformément à l'agrément délivré par la Protection Maternelle et Infantile, service du Conseil Général des Alpes de Haute Provence, la structure "La Marelle Enchantée" peut accueillir depuis le 1er Novembre 2006 : 16 enfants âgés de 6 semaines à 6 ans simultanément de 8h à 18h.

TYPES D'ACCUEILS

Trois types d'accueils sont proposés :

- **L'accueil régulier** : Il concerne tous les enfants de moins de 4 ans qui fréquentent l'équipement régulièrement selon un planning fixé mensuellement par chaque famille et validé par la responsable. Une mensualisation sur 3 mois est possible.
- **L'accueil occasionnel** : Il concerne :
Tous les enfants de moins de 4 ans qui fréquentent l'équipement sans réservation mensuelle préalable, en fonction des places disponibles après accord de la responsable.
Les enfants de 4-6 ans scolarisés, dans le cadre d'un accueil périscolaire : le soir à partir de 16h et le mercredi et les vacances.
- **L'accueil d'urgence** : Il concerne les enfants de tous les âges. La possibilité d'accompagner des familles dans leur parcours quelquefois difficile d'appropriation de la fonction parentale.

Le multi-accueil enregistre et inscrit toutes les demandes d'accueil à temps complet ou occasionnel qui lui sont adressées par téléphone ou sur rendez-vous. Les familles dont les demandes d'accueil ne sont pas pourvues sont dirigées vers les assistantes maternelles du secteur et se voient proposer un accueil occasionnel si des créneaux sont disponibles, ils sont inscrits en liste d'attente.

A ce titre la Marelle Enchantée constitue un lieu ressource qui peut orienter les familles vers d'autres types de services, nous recensons les adresses et les contacts utiles aux familles.

L'ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Si un enfant présente un Handicap, il sera réalisé autour de lui un Projet d'Accueil Individualisé pour répondre à ses besoins (au niveau médical et de l'encadrement). Le multi-accueil pourra, à ce titre, faire partie intégrante d'un partenariat avec la famille et les autres organismes (milieu spécialisé) qui gravitent autour de l'enfant pour l'accompagner dans sa démarche d'autonomie et d'intégration sociale. L'accompagnement individualisé sera mis en place par rapport au degré de handicap. L'important étant que l'enfant et sa famille ne se sentent pas différents des autres enfants.

Si un enfant est atteint d'une maladie chronique, un Projet d'Accueil Individualisé pourra également être mis en place en partenariat avec le multi-accueil, le médecin référent et la famille afin que les membres de l'équipe puissent intervenir correctement auprès de l'enfant (régime spécial, traitement).

LES CRITERES D'ATTRIBUTION DES PLACES

Tous les accueils, qu'il s'agisse d'un accueil occasionnel ou régulier, feront l'objet d'une contractualisation et d'une facturation correspondante.

Le Conseil d'Administration a établi des critères d'attribution, ils ont pour but de répondre aux besoins des familles tout en respectant les objectifs de l'association et les règles communes aux structures collectives d'accueil de la petite enfance.

1^{er} critère – si un enfant de la famille est déjà accueilli dans l'établissement

2^{ème} critère – la date d'inscription

3^{ème} critère – les horaires. Il doit y avoir concordance entre la demande d'une famille et le créneau disponible

4^{ème} critère – si la commune d'habitation de la famille finance le multi-accueil par le biais du contrat enfance jeunesse

LA PLACE DES FAMILLES

LA FONCTION D'EMPLOYEURS

La gestion, le fonctionnement et l'existence même de l'association et du multi-accueil la Marelle Enchantée reposent sur un principe fondamental d'implication des parents. Toutes les familles qui rejoignent le multi-accueil en y inscrivant leur enfant deviennent membres de l'association et peuvent devenir membres du conseil d'administration. Avec cette instance, principal organe décisionnaire de la structure, chaque famille peut prendre part aux décisions prises collectivement et de façon démocratique. Ce conseil d'administration se réunit tous les 2 mois environ.

Le conseil d'Administration est composé de parents volontaires, en l'absence de volontaires, le CA et l'Association n'ont plus lieu d'être et le multi-accueil est fermé.

Parmi les membres du CA, sont élus les représentants du bureau avec les postes suivants :

- Le Président
- Le Trésorier
- Le secrétaire
- Les suppléants

Le Conseil d'Administration est l'entité employeur des salariés de l'association, à ce titre, il délègue une partie de ses responsabilités à la directrice. Les délégations sont définies dans sa fiche de poste.

LA FONCTION D'ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES FINANCEMENTS

La structure La Marelle Enchantée est une association qui dynamise le territoire en créant diverses manifestations tout au long de l'année : dont les parents s'engagent à animer.

Une tombola, un repas des familles, une journée de Noël...

Elle participe à plusieurs manifestations organisées dans la commune : marché de Noël, journée des enfants, Noël de la mairie...

Le fait d'être très présente dans la vie du territoire, cela permet à l'association de participer à une dynamique qui tend à rassembler les gens. Cela crée du lien social, un réseau sur le territoire pour la population en général afin d'éviter l'isolement. Pour les familles, cela crée un groupe d'appartenance où peuvent éclore des échanges sur le rôle de parent.

Ces différentes manifestations permettent aussi de récolter des fonds afin d'améliorer la qualité d'accueil et permettre à la structure de fonctionner. L'utilisation de ces fonds servira à l'achat de matériel, de jouets, à la mise en conformité des locaux.

Le CA est en charge de rechercher et de prendre contact avec différentes fondations ou entités de financement afin de récolter des fonds. Ces fonds peuvent, selon leur nature, servir au budget équipement ou pédagogique du multi-accueil ou même venir financer un projet ponctuel en lien avec le présent projet d'établissement.

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION DE PARENTS GESTIONNAIRE DU MULTI-ACCUEIL

Les valeurs définies par les parents sont les suivantes :

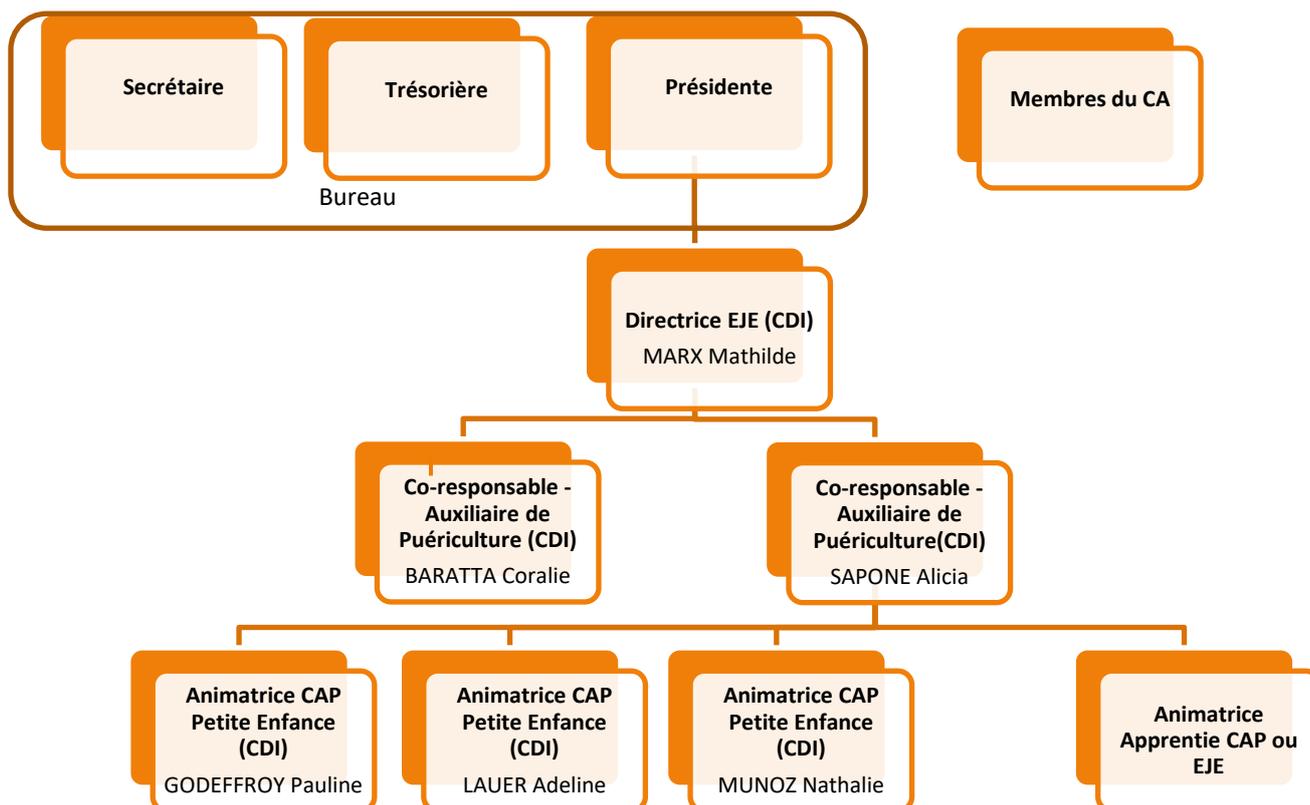
- L'intérêt, l'adhésion et l'investissement dans la vie associative,
- L'implication parentale dans le quotidien de son enfant,
- L'échange et l'entraide entre parents, la création d'un réseau de relations sociales à travers l'association.
- Le choix éducatif et pédagogique du mode de garde en collectivité pour une socialisation précoce, et la garantie de compétences professionnelles dans le domaine de la petite enfance.
- Le respect des différences éducatives et culturelles de chaque famille.
- Le respect des valeurs définies selon l'ACEPP :
 - La reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant,
 - La collaboration parents/professionnels pour la qualité de l'accueil et l'éveil des enfants,
 - Le développement des initiatives collectives parentales ouvertes à tous dans le respect des différences.

LA PLACE DE L'EQUIPE SALARIEE :

COMPOSITION DE L'EQUIPE :

L'équipe salariée est composée actuellement de 7 personnes :

- 6 CDI 35h hebdomadaire :
 - 1 directrice (Educatrice de Jeunes Enfants)
 - 2 Co-responsables (Auxiliaire Puériculture)
 - 3 animatrices (CAP Petite Enfance)
- 1 Apprentie CAP (Accompagnement éducatif Petite Enfance) ou EJE



Les stagiaires : nous sommes également en démarche de formation, nous accueillons des stagiaires tout au long de l'année pour les accompagner dans l'apprentissage de nos différentes formations. Cela nous permet aussi de nous bousculer dans nos pratiques et d'être en perpétuelle remise en question.

Les assistantes maternelles : nous accueillons les assistantes maternelles du secteur afin qu'elles profitent du multi-accueil avec les enfants qu'elles accueillent, et que nous puissions échanger ensemble sur l'accueil des enfants. Un roulement est proposé.

LE TRAVAIL EN EQUIPE

Les personnes en direction mettent en place un projet autour de la notion de bientraitance pour les salariés et les bénévoles. Elles ont pour mission de permettre à chaque membre de l'équipe de trouver sa place, de se sentir bien dans son métier et de fédérer le groupe autour d'un projet commun.

Pour tendre vers cette mission, les personnes qui travaillent en ce lieu doivent comprendre et être acteur dans le projet du multi-accueil. Pour que le projet puisse avancer dans de bonnes conditions, il faut que chaque membre du système en comprenne le sens et y adhère.

L'équipe de direction est convaincue que plus les professionnels seront bien-traités et plus ils seront bientraitants envers les enfants.

Les enfants comme l'équipe sont plus heureux dans une ambiance joyeuse et décontractée, et les professionnels ont conscience qu'ils sont tous responsables de l'ambiance qui règne au sein de la structure.

Travailler en équipe n'est pas inné... c'est un travail de tous les jours. Défendre ses opinions sans blesser les membres de l'équipe, expliquer ce que l'on est en train de faire de façon efficace, savoir entendre les difficultés de ses collègues et savoir passer le relais sont des qualités indispensables pour les professionnels de la Marelle Enchantée.

Pour que l'équipe applique le projet au quotidien, il faut pouvoir se sentir bien, avoir des espaces de réflexions et des espaces de paroles. Pour ce faire l'équipe doit être dans une démarche de bienveillance les uns avec les autres. Il faut savoir respecter ses collègues dans leur pratique professionnelle. L'ouverture à l'autre, le non-jugement, l'empathie, la confiance, l'écoute, le partage de savoirs, sont les fondements de la pratique professionnelle à la Marelle Enchantée.

La directrice est garante du projet. Pour qu'il se réalise dans de bonne condition, elle va fédérer l'équipe de manière à ce que chacun se sente intégré et bien. L'ensemble du fonctionnement est pensé pour améliorer sans arrêt les conditions de travail des professionnels. Pour favoriser la cohésion d'équipe, éviter les idées reçues et pour ne pas laisser planer d'éventuelles rumeurs, l'ensemble de l'équipe a différents temps pour pouvoir échanger ensemble :

- Des réunions d'équipe (1 fois tous les deux mois) qui peuvent servir à développer le projet, à questionner le quotidien ou à parler ensemble d'un dysfonctionnement au sein du groupe.
- Il y a également des temps d'analyse de pratique (1 fois tous les deux mois quand les finances le permettent). Ces temps de réunion avec une personne extérieur au groupe (psychologue) permettent à l'équipe de mieux analyser des situations du quotidien qui questionnent ou des enfants en particulier afin de mieux les comprendre et les accueillir le plus justement possible.
- L'équipe de direction se réunit également une fois par semaine pour faire le point sur ce qui se passe dans la structure, régler les dysfonctionnements organisationnels, ou simplement exprimer son ressenti sur son travail de responsable.
- L'équipe a également des temps d'échange individuels avec la directrice pour s'exprimer, afin que le projet commun puisse avancer et qu'il ne soit pas parasité par des problématiques relationnelles.
- Enfin, il y a des journées pédagogiques (1 à 2 fois par an) où l'équipe se réunit sans les enfants pour se former à une thématique précise liée au métier ou pour échanger autour du projet pour le faire évoluer tous dans le même sens.

Tous ces temps d'échanges permettent de réfléchir en équipe sur le projet, sur la façon d'accompagner les enfants et sur les différentes situations rencontrées. Cela favorise la remise en question individuelle et l'esprit d'équipe.

De manière plus individuelle mais toujours dans l'objectif d'enrichir le groupe et donc le projet, des formations individuelles sont proposées aux professionnels durant l'année. Chacun choisit une formation qui lui correspond et qui permet au groupe d'avancer dans sa pratique.

LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION MARELLE ENCHANTEE

Elles sont définies selon les textes en vigueur, décret de février 2007, et selon la politique Petite Enfance du territoire :

Répondre aux besoins des familles en offrant 16 places d'accueil selon des créneaux horaires définis par le règlement de fonctionnement.

Faciliter pour les familles la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Assurer un mode d'accueil de qualité et un niveau d'encadrement en accord avec la réglementation

Favoriser le bien-être physique, moral et affectif du jeune enfant de 0 à 6 ans.

Proposer un soutien à la fonction parentale et mettre en place une démarche de prévention en orientant vers des services médico- sociaux en cas de besoin.

Faire du multi-accueil un espace intégrateur pour les familles en difficultés et les enfants en situation de handicap.

Assurer le bon fonctionnement de la structure en termes de gestion.

Inscrire la structure dans un travail de partenariat et de réseau sur le territoire.

L'association prend également en considération le cadre national décliné dans la charte ci-dessous :

1. *Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.*
2. *J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.*
3. *Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.*
4. *Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.*
5. *Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.*
6. *Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.*
7. *Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.*
8. *J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.*
9. *Pour que je sois bien traitée, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.*
10. *J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.*

LES PARTENAIRES

Le multi-accueil La Marelle Enchantée travaille en partenariat avec différentes entités :

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La CAF assure un rôle de conseil auprès de la structure, de financement de fonctionnement mais également de financement d'équipement. Le service PSU organise le suivi de la gestion de la structure et un contrôle des déclarations.

LA PMI (PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE)

Elle dépend du Conseil Général des Alpes de Haute Provence et par l'intermédiaire de son médecin, veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité. En plus de son rôle de contrôle, elle assure un rôle de conseil auprès des professionnels et reste à leur disposition pour toute question relative à l'enfant.

Des demandes de subvention peuvent être adressées au conseil Général en cas de création d'emploi.

LE MEDECIN REFERENT.

Une convention sur trois ans a été signée avec un médecin du secteur. Le médecin référent est chargé de contrôler l'hygiène générale du multi-accueil et les conditions de vie des enfants.

Il sera consulté pour les mesures à prendre en cas de maladies contagieuses survenant au multi-accueil, ainsi que pour l'admission des enfants atteints de maladies bénignes. Il veillera à l'application des mesures préconisées par le Médecin-inspecteur départemental en cas d'épidémie et des mesures prophylactiques imposées au personnel.

Il s'assurera de l'hygiène générale de l'établissement, notamment de l'hygiène alimentaire et de la propreté des locaux.

Il peut intervenir lors de réunion pour répondre à l'équipe sur des questions liées à la santé. Il peut également transmettre des informations importantes liées à une contamination au sein de la structure. Enfin il valide les projets d'accueil individualisé.

LA MUNICIPALITE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT

La mairie met gracieusement les locaux à disposition du multi-accueil et participe aux travaux d'entretien. Elle prête également la salle polyvalente lors des manifestations (fête de Noël, Assemblée Générale, etc...) et des salles de réunion dans le bâtiment de la Mairie lors de rencontre avec les partenaires (CAF, MSA, Association Alpe, Conseil Général...). Elle accompagne l'association à différents moments de sa vie : Assemblées Générales, manifestations, etc...

La mairie accorde une subvention de fonctionnement annuelle à l'association La Marelle Enchantée qui est votée par le Conseil Municipal.

PROVENCES DELICES

Le traiteur Provence Délices de Rians nous livre les repas. Il fournit une fois par semaine des repas végétariens, mais également parfois bios et locaux.

LE RESEAU ACEPP

L'association La Marelle Enchantée est adhérente du réseau ACEPP, Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels. L'établissement dépend de la fédération d'association ALPE. C'est un réseau de 28 structures d'accueil pour la petite enfance sur le département des Alpes de Haute-Provence.

Elle accompagne les structures adhérentes dans le but de pérenniser leur activité.

De ce fait, elle peut bénéficier des différentes actions menées en direction des structures petites enfance à gestion parentale :

- Soutien et conseil technique pour la gestion des lieux d'accueil associatifs à participation parentale
- Animation d'un réseau actif d'entraide et de solidarité
- Diffusion d'informations et de documentations auprès d'un large public de parents, de professionnels du secteur sanitaire et social, d'élus, de responsables d'entreprises...
- Informe sur toute évolution du contexte réglementaire des structures d'accueil petite enfance
- Formation des bénévoles associatifs, des professionnels de la Petite Enfance, des jeunes en insertion
- Recherches-actions pour soutenir et enrichir l'accueil de tous et la démarche interculturelle
- Accompagnement d'actions de développement social en milieux fragiles (rural et urbain)

La responsable technique participe aux réunions d'échanges sur les pratiques professionnelles organisés par l'ACEPP ALPE.

Elle assure également des missions d'animation, de développement et de fédération de différents lieux d'accueil par exemple par un service de ludothèque itinérante comme la Turboludo.

LE FINANCEMENT DU MULTI-ACCUEIL

Le multi-accueil est financé par plusieurs modalités conjointes :

LA PARTICIPATION DES PARENTS AU PRIX HORAIRE.

Toutes les familles désirant un accueil régulier dans le temps, qu'il soit à temps plein ou temps partiel, reçoivent une proposition de contrat mensuel, annuel ou trimestriel, ce document est contractualisé avec la Responsable Technique de l'établissement dans le respect du règlement de fonctionnement.

Pour un accueil occasionnel : les contrats sont proposés pour des durées de 1 mois à 3 mois sur des créneaux horaires définis et identiques chaque mois. L'accueil peut être modulé en fonction des places disponibles.

Pour un accueil d'urgence : aucun contrat n'est proposé, la facturation est réalisée à l'heure.

Le calcul du taux horaire suit strictement les barèmes adressés par la CNAF, une copie des avis d'imposition est demandée pour ce calcul et il est expliqué à chaque famille ou une connexion au réseau CAFPRO est réalisé pour faciliter le calcul des tarifs horaires.

LA CAF – LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE ET LA MSA (MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE)

Ces deux organismes soutiennent la structure en complétant la participation financière des familles en versant une « prestation de service », sous réserve du respect d'un certain nombre d'engagements (taux de remplissage et d'encadrement, qualité d'accueil...). La CAF participe à hauteur de 66% au budget global de la structure par l'intermédiaire de la Prestation de Service Unique, ce mode de financement est calculé à l'heure. Une demande annuelle de subvention d'équipement peut être faite afin de financer le renouvellement du matériel vétuste ou l'acquisition de nouveau matériel à hauteur de 80% de prix de l'achat.

LES COMMUNES SIGNATAIRES DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Les Municipalité de Montagnac-Montpezat, Allemagne en Provence, Puimoisson, Roumoules et Quinson allouent une subvention de fonctionnement qui est définie par le Contrat Enfance Jeunesse.

LES ORIENTATIONS ACTUELLES ET FUTURES DE LA MARELLE ENCHANTEE

- Maintenir une forte implication des parents dans la structure
- Pérenniser la structure indépendamment des changements de Bureau
- Assurer une stabilité financière permettant le maintien des emplois et donc de l'accueil des enfants
- Favoriser un accueil de qualité répondant aux besoins des familles
- Favoriser les échanges entre parents ; et entre parents et professionnels
- Le développement des partenariats : de nouveaux partenariats sont à envisager, en sus, de ceux existants car ce sont des éléments moteurs et dynamisant pour la vie de l'association, ils sont à la fois : conseils, financeurs, organes de contrôle et de soutien...